

## HORS SERIE SPECIAL AG

**District de la Creuse****Siège social :**

17 Rue Jean Bussière  
Z.I. Cher du Prat  
23000 GUERET

**Accueil :**

Guillaume LACAN  
Véronique CHANUDET  
Tél. : 05.55.52.09.85

**Site et E-mail :**

Site : <http://foot23.fff.fr>  
E-mail : [district@foot23.fff.fr](mailto:district@foot23.fff.fr)

**Horaires d'ouverture des Bureaux****Du 15 novembre au 15 mars**

Lundi : 9h-12h et 13h-17h  
Mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h-17h

Mercredi : 8h-12h

**Du 16 mars au 14 novembre**

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h et 13h-17h  
Mercredi : 8h-12h  
Vendredi : 8h-12h et 13h-16h30

**RAPPEL**

**Nous vous rappelons que la présence des clubs est obligatoire sous peine d'une amende de 110 euros.**

**Sommaire**

**Page 2 :** rappels de procédure

**Pages 3 à 13 :** rapport moral et comptes-rendus d'activité des Commissions

**Pages 14 à 19 :** vœux

**ASSEMBLEE GENERALE**

**VENDREDI 20 JUIN 2025**  
**à 19 heures**

**à la Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à GUERET**

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 6 décembre 2024
- 2- Allocution du Président
- 3- Désignation des scrutateurs
- 4- Discussion et vote du rapport moral 2024/2025
- 5- Examen des vœux
- 6- Intervention sur le Plan Sociétal d'Engagement de la FFF
- 7- Questions diverses
- 8- Intervention des personnalités
- 9- Clôture de l'Assemblée Générale



## Rappels de procédure

Un Président de club ne pouvant être présent **doit obligatoirement se faire représenter** (grâce à un pouvoir, cf ci-dessous) :

- soit par un licencié de son club
- soit par le Président ou le représentant d'un autre club (ce dernier devant obligatoirement déjà représenter son propre club)

**En cas de manquement à ces règles, le représentant du club se verra refuser la possibilité de vote lors de ces Assemblées Générales.**

### Exemple de pouvoir

« Je soussigné, M. \_\_\_\_\_, Président du club de \_\_\_\_\_, donne pouvoir à M. \_\_\_\_\_ (*préciser la fonction*) pour représenter mon club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Creuse qui aura lieu le vendredi 20 juin 2025 à Guéret.  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (signature) »

**NOTA :**

- ce pouvoir doit être rédigé **sur papier à entête du club (ou via la messagerie officielle)**

**Extrait de l'article 12.3 des Statuts du District**

*Le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.*



# RAPPORTS D'ACTIVITES

## RAPPORT MORAL

La saison est terminée, mais avant d'en dresser le bilan, je vais entamer ma litanie par une bonne nouvelle, les travaux du District sont enfin arrivés à leur fin et les salariés vont pouvoir intégrer leurs nouveaux bureaux et retrouver des conditions de travail beaucoup plus agréables après des mois de galère et d'inconfort.

Nous devons les remercier d'avoir été toujours disponibles et très patients.

Cette saison a été encore très intense avec son lot de satisfactions et de déceptions.

### EFFECTIFS

Nouvelle satisfaction cette année concernant les effectifs.

Nous avons enregistré 5.433 licences contre 5.067 la saison précédente, soit une augmentation de 7,22 %, réparties comme ci-dessous :

- joueurs : 3.539 (92 en plus)
- joueuses : 596 (77 en plus)
- arbitres : 74 (idem à la saison précédente)
- dirigeants et volontaires : 848 (53 en plus)
- foot-loisir et futsal : 266 (137 en plus)
- éducateurs : 98 (6 en plus)
- membres District : 12

55 clubs étaient en compétition, pour 195 équipes (sans compter le Football d'Animation).

Également, nous comptons deux Groupements de Jeunes (Pôle Sud Creuse et Espoirs des Combrailles) et un Groupement Féminin (Centre-Creuse).

### EVENEMENTS

#### \* OPERATION « FOOT A L'ECOLE »

Toujours autant de succès pour cette opération.

Cette saison a vu participer 25 classes qui seront toutes rassemblées le 19 juin au Stade Cher du Prat, soit environ 400 enfants.

#### \* LES FORMATIONS

Comme chaque année, une douzaine de formations avec un nombre important de participants ont été prodiguées par Florian SICOT.

#### \* LES MANIFESTATIONS

Plusieurs réunions de secteurs ont eu lieu à Grand-Bourg (17/03/25), Soumans (31/03/25) et Aubusson (14/04/25).

Présence des clubs relativement importante, accueil chaleureux et échanges intéressants.

Les tirages des différentes Coupes ont été effectués chez nos partenaires (Intersport, Intermarché, Crédit Agricole, Groupama).

Les clubs ont largement participé et l'accueil à chaque tirage a été un agréable moment de convivialité.

- **1<sup>er</sup> mars 2025** : Finale de la Coupe de la Creuse Futsal Féminine lors de laquelle le CS BOUSSAC s'est imposé.

- **5 avril 2025** : Finale Départementale U13 Pitch à Gouzon où 16 équipes creusoises se sont affrontées et qui a été remporté par l'ES Guérétoise qui a représenté la Creuse en Finale Régionale à Gujan-Mestras.



- **22 mai 2025** : Finale du Championnat Futsal remportée par l'équipe d'Aubusson EF.

- **24 mai 2025** : Finales Challenge U11 Camille Mérot à La Souterraine et Jean Fougère à Gouzon (Foot Génération 2000).

Nombreuse et bonne participation des clubs, bonne organisation des clubs recevant, merci à eux.

Foot Génération 2000 a remporté le Challenge Jean Fougère et Pôle Sud Creuse le Challenge Camille Merot.

- **29 mai 2025** : Challenge Interdépartemental Allier-Creuse-Indre-Nièvre à Châteauroux.

Nos jeunes joueuses et joueurs se sont bien comportés :

- U13 G. : 3<sup>ème</sup>

- U14 G. : 3<sup>ème</sup>

- U14 F. : 2<sup>ème</sup>

Bravo à eux.

- **31 mai 2025** : Finale Coupe de la Creuse Féminine à 8 à Parsac.

Opposant Foot Génération 2000 à l'ES Guérétoise (2), elle a été remportée par ces dernières aux tirs au but devant un public nombreux et une bonne ambiance.

- **1<sup>er</sup> juin 2025** : Finales Champions D3 et D4.

Devant environ 300 spectateurs, les équipes de Bête-Roches (vainqueur aux tirs au but face au FC Guéret) et Sardent (vainqueur 2-0 face à Nouziers-La Cellette) sont respectivement Champions de Départemental 4 et Départemental 3.

- **7 juin 2025** : Finales des Coupes de la Creuse et Challenges U15 et U18 à St Sulpice le Guérétois.

- **8 juin 2025** : Finales « Foot en Fête » à Ste Feyre.

Les prochaines à venir :

- **14 juin 2025 à Guéret** : Finale de la Coupe de la Creuse ES GUERETOISE / St SULPICE LE GUERETOIS et Finale Champion D2 en lever de rideau (EVAUX-BUDELIERE / St SEBASTIEN-AZERABLES).

- **19 juin 2025** : Journée inter-écoles à Guéret

- **4 juillet 2025** : Soirée des Récompenses.

## NOS EQUIPES DE LIGUE

### CHAMPIONNATS SENIORS

Pas de club en R1, 7 clubs ont évolué en Championnat Seniors Régional.

#### Régional 2

AUBUSSON EF, ES GUERETOISE et GOUZON AVENIR ont participé au championnat de R2.

Après une saison difficile, AUBUSSON a réussi à se maintenir de justesse et reste donc dans ce championnat.

Il faut malgré tout féliciter les joueurs pour leur courage et leur pugnacité.

L'ES GUERETOISE finit 4<sup>ème</sup> au classement à un point du 3<sup>ème</sup>.

Parcours très honorable pour cette jeune équipe.

Félicitations.

GOUZON AVENIR termine 2<sup>ème</sup> du classement.

Belle saison et félicitations à tous les joueurs.



### Régional 3

ES GUERETOISE (2), BOUSSAC, St SULPICE LE GUERETOIS et BOURGANEUF ont évolué en R3.

BOURGANEUF termine à une honorable 4<sup>ème</sup> place, BOUSSAC, après une année difficile se classe 9<sup>ème</sup> et évoluera encore dans ce championnat la saison prochaine, mais St SULPICE LE GUERETOIS (11<sup>ème</sup>) et ES GUERETOISE (2) (12<sup>ème</sup>) se retrouveront en championnat départemental.

### LES JEUNES

#### U18 R2

Ste Feyre termine à la 9<sup>ème</sup> place.

#### U17 R2, U16 R2, U15 R2 et U14 R1

L'ES Guérétoise avait une équipe engagée dans ces quatre compétitions.

Les résultats : 6<sup>ème</sup> en U17, 1<sup>er</sup> en U16 (bravo les jeunes), 3<sup>ème</sup> en U15 et 4<sup>ème</sup> en U14.

#### U16 R2

L'AS St Sulpice le Guérétois termine 10<sup>ème</sup>.

#### U13

L'ES Guérétoise, accédant à la trêve, a participé à cette compétition et finit 9<sup>ème</sup>.

### LES FEMININES

#### Seniors R2

Une seule équipe à 11 en championnat R2, l'ES Guérétoise, qui finit 3<sup>ème</sup> de sa Poule à seulement 2 points de la première place.

Félicitations à elles.

#### U18 F. à 11

Le GF Centre-Creuse et l'ESM La Souterraine étaient engagés dans ce championnat et terminent respectivement 1<sup>ère</sup> et 6<sup>ème</sup>.

Bravo mesdemoiselles !

#### U15 F. à 11

Foot Génération 2000 a terminé 5<sup>ème</sup> en phase Elite de la LFNA.

#### U15 F. à 8 et U13 F. à 8

Le Groupement Féminin Centre-Creuse avait une équipe engagée dans ces deux compétitions limousines gérées par le District de la Corrèze.

Les U15 finissent 5<sup>ème</sup> du niveau 2 et les U13 7<sup>ème</sup> du niveau 1.

### NOS EQUIPES DE DISTRICT

Chaque Commission va vous faire le compte-rendu en détail de ses activités, et vous pourrez constater qu'elles ont été très dynamiques et occupées.

### LE BUREAU ET LE COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction a encore bien œuvré cette année.

Il s'est réuni 7 fois, dont une fois à St Sulpice le Champs afin de remettre la Médaille d'Or de la Ligue à Gilles GRAMPEIX, Président du club local.

Le Bureau Directeur s'est réuni 3 fois.

Année encore bien remplie, merci à tous les bénévoles qui ont toujours fait preuve d'assiduité.



## L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

### NOS TECHNICIENS

L'équipe technique, Florian et Baptiste, ont encore eu une année bien remplie, intense et soutenue avec quelques problèmes de main d'œuvre pour les différentes manifestations qui doivent être mises en place mais ils ont toujours accompli leurs missions avec leurs qualités et leurs disponibilités qui doivent être soulignées.

Un grand merci à eux pour leur dévouement.

### NOS ADMINISTRATIFS

Nos deux salariés administratifs, eux aussi, ont beaucoup travaillé toujours dans des conditions précaires mais ils vont enfin pouvoir retrouver des conditions de travail normales et je crois que nous ne les remercierons jamais assez d'avoir assuré leurs missions dans les conditions qui ont été les leurs pendant deux ans.

Merci à vous deux.

En conclusion, une saison encore effectuée à un rythme très soutenu sans trop de problèmes météorologiques, ce qui nous a permis de tenir le calendrier et nous pouvons considérer que sur le plan sportif celle-ci s'est bien passée, et que les résultats sont satisfaisants malgré une déception pour certains clubs qui descendent.

Je ne peux pas terminer ce rapport sans remercier nos salariés administratifs et techniques, les joueurs, joueuses, jeunes et moins jeunes, les éducateurs, les bénévoles qui œuvrent toute la saison pour le football creusois, les Membres du District élus ou cooptés, les intervenants extérieurs, les partenaires, qui nous apportent leur aide indispensable afin que notre football amateur puisse survivre.

Bonnes vacances à tous.

**La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.**

## COMMISSION FINANCES, GESTION ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS

La Commission s'est réunie quatre fois.

Les différents points étudiés sont :

- débats sur les résultats financiers de la saison écoulée
- élaboration d'un budget contraint
- mise en place d'arrêtés des comptes trimestriels permettant une meilleure visibilité de la gestion
- modification des tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- proposition de la vente de deux bungalows
- demande de subvention auprès du SDEC « Maprimrénov' » pour l'isolation du bâtiment du District
- l'achat d'un véhicule, ce projet a été annulé, ne faisant pas l'unanimité.

**Le Président : Bernard COUBRET.**



## COMMISSION DE DISCIPLINE

### Bilan des sanctions disciplinaires sur 4 saisons

	21/22	22/23	23/24	24/25
<b>Avertissements</b>	734	945	1041	1050
<b>Sanctions de 1 à 4 matchs</b>	75	135	159	147
<b>De 5 matchs à 6 mois</b>	16	11	9	12
<b>De 6 mois à 2 ans</b>	0	1	2	2
<b>2 ans et plus</b>	0	0	0	

Le nombre de sanctions infligées au cours de cette saison 2024-2025 est du même ordre que l'année précédente.

Seuls deux ou trois matchs interrompus par des incidents (blessures, contestations virulentes) ont entraîné des réactions violentes impliquant plusieurs joueurs voire dirigeants.

Nous constatons que la majeure partie des sanctions est née d'engagements excessifs, de contestations provenant parfois de méconnaissance des règlements, d'irrespect envers les officiels.

Nous notons une recrudescence d'incidents au niveau des matchs catégories jeunes.

Incidents souvent accompagnés d'insultes en paroles et en gestes.

Ces gestes devenus banals pour certains, relayés et amplifiés par les réseaux sociaux, demeurent pour les générations précédentes, incompréhensibles voir répréhensibles.

Je remercie Gilles BEAUQUESNE, rapporteur, pour la précision de ses enquêtes, les salariés du District pour leur gentillesse et la préparation des réunions, les dirigeants de clubs qui œuvrent tout au long de l'année et sont amenés à accompagner leurs licenciés lors des comparutions.

Bonne saison pour 2025-2026.

**Le Président : Jean-Claude MARGUINOT.**

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

La Commission, composée de 7 Membres à l'origine, s'est réunie 9 fois cette saison.

Nous nous sommes retrouvés le plus souvent à 4 participants.

La Commission a examiné 19 dossiers en litige et, par deux fois, la situation des clubs en matière d'éducateurs.

Au cours de ces réunions, elle a étudié les règlements généraux et l'ensemble des règlements des Coupes.

Elle a soumis au Comité de Direction un certain nombre de modifications qui seront présentées à l'Assemblée Générale.

Nous voudrions remercier les fidèles participants à nos travaux (Bernard MULOT, Noël PARIS et Guy ROBERT) sans qui il aurait été impossible de fonctionner.

Nous profitons de ce compte-rendu d'activité pour lancer de nouveau un appel aux volontaires qui voudraient étoffer cette Commission.

**Le Président : Gilles BEAUQUESNE.**



## COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

La Commission s'est réunie à 11 reprises durant la saison.

La nouveauté a été la mise en place de la nouvelle formule des calendriers et l'inversion des rencontres en cas d'impraticabilité du terrain du club recevant sur la phase aller.

Si le second point de cette nouvelle organisation s'est révélée positif, le premier demande des améliorations.

Nous avons pris note des observations émises pendant les réunions de secteur (trêve trop longue, difficulté de remotiver les joueurs).

Nous apporterons des modifications pour la prochaine saison.

Je tiens à remercier les Membres de la Commission mais également le personnel administratif pour leur travail et leur implication.

### Place au palmarès.

#### Départemental 1

Ste FEYRE (1) est Champion de la Creuse et évoluera l'an prochain en Régional 3.

A l'inverse, les équipes de l'ES GUERETOISE (3), ESM LA SOUTERRAINE (1) et GOUZON AVENIR (2) sont rétrogradées en Départemental 2.

#### Départemental 2

Les équipes de St SEBASTIEN-AZERABLES (1) et EVAUX-BUDELIERE (1) montent en Départemental 1 et joueront le titre de Champion ce samedi 14 juin en lever de rideau de la Finale de la Coupe de la Creuse.

BUSSIERE-DUNOISE (1), DUN-NAILLAT (1), St SULPICE-St GEORGES (1) et VALLIERE (1) sont relégués en Départemental 3.

1 forfait à déplorer pendant la saison.

#### Départemental 3

L'équipe de SARDENT (1) est Championne de Départemental 3, et sera accompagnée de LUSSAT (1) et NOUZIER-S-LA CELLETTE (1) pour évoluer en Départemental 2 la saison prochaine.

A noter 11 forfaits pendant la saison, ainsi que les forfaits généraux dès le début de saison des équipes de Chéniers (1) et Peyrabout-La Saunière (1), et en fin de saison celui de Gouzou Avenir (3).

Sont reléguées en Départemental 4 : CHENIERS (1) ; GOUZON AVENIR (3) ; PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; ROYERE DE VASSIVIERE (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (3).

#### Départemental 4

Accèdent en Départemental (3) : BETETE-ROCHES (1) (Champion) ; GUERET FC (1) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; SOUMANS (1) (deuxième meilleur deuxième) ; St SILVAIN-MONTAIGUT (1) (meilleur deuxième).

12 forfaits, et deux forfaits généraux (St Sulpice-St Georges (2) et Vallière (2)).

#### Féminines à 8

L'équipe de St AGNANT DE VERSILLAT est Championne de Division 1, celle de l'ES GUERETOISE (2), Championne de Division 2, et BOUSSAC Championne de Division 3.

5 forfaits pendant la saison, y compris pendant les brassages.



## Jeunes

L'équipe de St FIEL (1) est déclarée Championne U18, celle de l'ES GUERETOISE (2) Championne U15 et celle de l'ES GUERETOISE (1) Championne U13.

Cette dernière a participé au Championnat Régional en deuxième partie de saison.

11 forfaits sur toutes les catégories.

## COUPES

**Coupe de la Creuse** : la Finale aura lieu ce samedi 14 juin et opposera l'ES GUERETOISE à St SULPICE LE GUERETOIS

**Coupe Jean Bussière** : ES GUERETOISE (3)

**Coupe André Latéras** : RFC Ste FEYRE (3)

**Coupe Gilbert Andrivet** : ES EVAUX-BUDELIERE

**Coupe de la Creuse U16-U18** : ES GUERETOISE

**Coupe de la Creuse U14-U15** : ES GUERETOISE

**Coupe de la Creuse Féminines à 8** : ES GUERETOISE (2)

Bonnes vacances à tous.

**Le Président : Thierry ECOBICHON.**

## COMMISSION TRAVAUX, INTENDANCE ET ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Comme chaque année, les Membres de la Commission ont (ou vont) participé à l'organisation des manifestations suivantes :

- **Finale Foot en Fête** le dimanche 8 juin 2025 à Ste Feyre
- **Finale de la Coupe de la Creuse Seniors, précédée du match de Champion D2** le samedi 14 juin 2025 à Guéret

Remerciements aux clubs pour la bonne entente.

Elle a également apporté son **soutien à l'organisation** de vin d'honneur lors de réunions de secteur à l'intention des clubs à Grand-Bourg, Soumans et Aubusson.

**Le Président : Georges CHANUDET**



## COMMISSION COMMUNICATION

Le District a accueilli cette saison une alternante en communication : Kiliane MONTANE.

Les actions : Création magazine foot, vidéos sur les CFI et manifestations, interviews FC Guéret et Françoise Dhume.

Participations aux rassemblements, Interdistricts, Finale de la Coupe de la Creuse Futsal Féminine, Challenges, formations d'éducateurs, tirages des Coupes, Finale Départementale du Festival U13 Pitch, réunion de secteur, stages, détections...

Nombre de publications :

- Tirages Coupes : 15
- Formations éducateurs : 16
- Actions / manifestations : 45
- Rassemblements, détections, interdistricts : 22

Les publications les plus vues :

1. Affiche de la Finale Coupe de la Creuse Futsal Féminine : 23 000 vues, 60 réactions, 58 partages
2. Photos Stage U13 Garçons : 17 000 vues, 57 réactions, 24 partages
3. Interdistricts U13 Garçons (fin) : 13 300 vues, 38 réactions, 17 partages
4. Affiche de la Finale Départementale du Festival U13 Pitch : 13 200 vues, 27 réactions, 23 partages
5. Photos Coupe Creuse Futsal Féminine : 12 500 vues, 75 réactions, 5 partages
6. Interdistricts U13 Féminines : 11 400 vues, 73 réactions, 15 partages
7. Interdistricts U13 Garçons (début) : 10 900 vues, 49 réactions, 9 partages
8. Vidéo de la Finale Départementale du Festival U13 Pitch : 10 400 vues, 65 réactions, 17 partages
9. Photos CFI U10-U13 : 8 300 vues, 32 réactions, 3 partages
10. Photos CFI U10-U13 : 7 200 vues, 27 réactions, 4 partages

La première vidéo postée du CFI est en 13<sup>ème</sup> place avec celle sur le CFI U14-U19, 7 200 vues, 27 réactions, 4 partages.

A noter une bonne présence des clubs aux tirages réalisés chez nos partenaires, ainsi qu'un bon nombre de vues Facebook lors de ces occasions.

Dans les projets, contact sera pris avec une école de La Souterraine pour une étude de la refonte du logo du District.

**Le Président : Sébastien OLIVIER**

## COMMISSION FOOT DIVERSIFIÉE

La Commission Foot Diversifiée s'est mobilisée cette saison pour offrir des pratiques répondant aux attentes de nos licenciés.

Je tiens à remercier bien sincèrement mes collègues pour leur participation active, ainsi que nos quatre salariés pour leur soutien efficace, ainsi que tous les Membres du Pôle Technique qui ont permis au déploiement accentué du futsal.

### FUTSAL

**Le championnat Seniors**, qui comptait 10 équipes, s'est parfaitement déroulé, avec un plus par rapport à la saison précédente : l'instauration de play-offs.

L'EF Aubusson est déclarée Championne de la Creuse, après avoir battu l'AS Nord Est Creuse en Finale.

**La Coupe de la Creuse féminine**, organisée sur trois tours avec la participation de 16 équipes, s'est achevée le 1<sup>er</sup> mars 2025 au gymnase Léo Lagrange à Guéret, et a vu la victoire du CS Boussac, au terme d'une journée très réussie, en présence du Président de la Ligue.



**Les Coupes de la Creuse Jeunes** : ont vu une participation importante des équipes suivant les catégories (de 62,5 % à 100 %).

Félicitations aux vainqueurs : ES GUERETOISE (U13 et U15) et FOOT GENERATION 2000 (U18).

**Les Challenges Fétis et Lahitte (U11)** ont vu la participation de 25 équipes comme la saison précédente.

FOOT GENERATION 2000 (garçons et filles), et l'ES GUERETOISE (garçons) ont représenté le District lors de la Finale Régionale en Charente.

**Les plateaux futsal Animation** ont connu une bonne fréquentation, cependant légèrement en baisse pour les plateaux de Noël (U6-U9).

Au total, 103 plateaux ont été organisés (3 dates par catégorie, pour 196 heures de pratique et 12 gymnases utilisés).

La Commission remercie tous les collègues du District qui ont permis, grâce à leur présence assidue, le déploiement de la discipline, ainsi que les collectivités pour la mise à disposition des installations.

En 2024/2025, 134 licences futsal ont été enregistrées (contre 73 en 2023/2024).

### FOOT-LOISIR

Belle satisfaction avec la participation de 10 équipes cette saison, essentiellement issues de l'est du département, sous la forme de foot à 8 en mixité.

Une journée finale se déroulera à Boussac ce vendredi 13 juin.

Cette saison, 8 sections Loisirs ont été validées par la Fédération Française de Football, 125 licences ont été enregistrées (contre 53 en 2023/2024).

La Commission se réjouit du regain d'intérêt pour le Foot-Loisir et remercie les clubs pour l'esprit convivial qui a régné cette saison.

### PROJETS 2025/2026

La saison 2024/2025 terminée, il faut déjà préparer 2025/2026 avec divers objectifs :

- relancer le e-foot
- pérenniser les actions Futsal et Foot-Loisir

Pour ce faire, il est fait appel aux bonnes volontés désireuses d'intégrer la Commission.

Nous comptons sur vous pour nous aider à développer ces autres pratiques complémentaires.

**Le Président : Philippe LAFRIQUE.**

## POLE TECHNIQUE

### FORMATION DES EDUCATEURS

**CF Initiateur** (2 séances de formation pour chaque CF) :

- U6-U9 : 19 participants
- U10-U13 : 28 participants + 16 de la Section Sportive Jean Favard
- U14-U19 : 7 participants
- Seniors : 23 participants

**DF Seniors** : 3 participants

Soit un total de 96 éducateurs formés par nos Conseillers Techniques.



## CENTRES DE PERFECTIONNEMENT

**Féminines** : 6 rassemblements dont le stage départemental et le Challenge Interdépartemental à Châteauroux ; 30 filles.

**U12** : 31 joueurs concernés, issus de 7 clubs, sur 137 licenciés, par 8 séances.

**U13** : 29 joueurs concernés, issus de 8 clubs, sur 142 licenciés  
Dix rassemblements dont les Interdistricts et le Challenge Interdépartemental à Châteauroux.

**U14** : 43 joueurs concernés, issus de 12 clubs, sur 91 licenciés  
Dix rassemblements dont deux en Ligue et le Challenge Interdépartemental à Châteauroux.

**U10-U13 Gardiens de but** : 27 joueurs sur 7 séances.

**Centres de Perfectionnement par secteurs** : 22 séances pour 107 joueuses et joueurs U12-U13 (sur 164 licenciés).

## FOOT EN MILIEU SCOLAIRE

### FOOT A L'ECOLE PRIMAIRE

485 enfants de 25 classes dans 11 établissements différents ont bénéficié des interventions des éducateurs (MM. BEAUCHET, BELHOMME, COURTY, FAUCONNET, MALTERRE, OLIVIER, PERRIERE, RIBES, SICOT, THOMAS).

Concentration le 19 juin à Guéret (406 enfants) des écoles concernées.

A noter les récompenses des écoles de Parsac (1<sup>er</sup> prix départemental - statique) et St Léger le Guérétois (1<sup>er</sup> prix académique - dynamique) dans le cadre de l'axe culturel.

### AUTRES ACTIONS OU INTERVENTIONS

#### **Lycée Jean Favard Guéret :**

- Section Sportive pour 34 élèves U16-U18

#### **Collège Marouzeau de Guéret :**

- Section Sportive 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> : 30 élèves.
- Atelier Foot 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> : 26 élèves.

**Ateliers Foot Animation** : collèges d'Ahun, Auzances, Boussac, Châtelus-Malvaleix, Guéret (féminines), Parsac-Rimondeix et La Souterraine (130 élèves concernés).

Rassemblement de tous les élèves des Ateliers Foot pour le traditionnel Challenge Gilbert Kipp le 11 juin 2025.

**Le Président : Vincent PERRIERE.**



## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

### Visite de fin de travaux :

- St Maurice la Souterraine (pare-ballons)
- Peyrat la Nonière (vestiaires)
- Bénévent l'Abbaye (abris de touche)
- Ste Feyre (vestiaires)

### Visite décennale des terrains :

- Aubusson (annexe)
- Sardent
- St Georges la Pougé

### Contrôle des éclairages homologués :

- Aubusson
- Boussac
- Gouzou
- Guéret (annexe 4)
- La Souterraine

### Rencontre avec les clubs qui envisagent des travaux (pelouses, vestiaire ou éclairage) :

- Royère de Vassivière (échange sur la création d'un éclairage)
- Parsac (création d'un éclairage)
- Ste Feyre (échange sur la création d'un éclairage)
- St Médard la Rochette (rencontre avec la Mairie pour la création d'un club sur le stade des Fourneaux)
- St Fiel (échange avec les Membres du club sur divers projets)

Déplacement au Haillan pour la réunion annuelle du Fonds d'Aide au Football Amateur qui attribue les subventions à nos clubs pour améliorer des installations.

Le Président de la Commission était accompagné de M. AUBLANC, Président du District.

La Commission adresse ses remerciements aux employés administratifs du District pour leur collaboration et leur professionnalisme tout au long de cette saison.

**Le Président : Thierry ECOBICHON.**



# EXAMEN DES VOEUX

## VOEUX DU DISTRICT

### Modifications pour application saison 2025/2026

## Modification des règlements des Coupes de la Creuse, Jean Bussière, André Latéras, Gilbert Andrivet, Coupes de la Creuse U14-U15, U16-U18 et de la Coupe de la Creuse Féminine à 8.

### Ancien texte

#### Article 5 -

9) Par suite de terrain impraticable ou indisponible du club recevant, celui-ci devra se déplacer chez l'adversaire.

### Texte proposé

#### Article 5 -

9) Par suite de terrain impraticable ou indisponible du club recevant, celui-ci devra se déplacer chez l'adversaire **même si celui-ci est de niveau supérieur.**

## Modification des règlements des Coupes de Jean Bussière et André Latéras

### Ancien texte

#### Article 6 :

2)

b/ Après les sept premières journées de Championnat effectivement jouées, aucun joueur qui aura disputé plus de dix matchs en équipe (s) supérieure (s) ne pourra participer. Seuls seront autorisés à participer les joueurs qui auront participé à la dernière rencontre officielle en équipe (s) supérieure (s), même si celles-ci ne jouent pas, mais qui ne totaliseront pas plus de 10 matchs en équipe (s) supérieure (s) (Championnats et Coupes).

### Texte proposé

#### Article 6 :

2)

b/ Après les sept premières journées de Championnat effectivement jouées, aucun joueur qui aura disputé plus de ~~dix~~ **sept** matchs en équipe (s) supérieure (s) ne pourra participer. Seuls seront autorisés à participer les joueurs qui auront participé à la dernière rencontre officielle en équipe (s) supérieure (s), même si celles-ci ne jouent pas, mais qui ne totaliseront pas plus de ~~10~~ **7** matchs en équipe (s) supérieure (s) (Championnats et Coupes).



## REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT

### Ancien texte

#### **Article 4 - Arbitrage**

Cette obligation relève des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

Le présent article complète ces obligations, et celles de la L.F.N.A., au niveau départemental.

### Texte proposé

#### **Article 4 - Arbitrage**

Cette obligation relève des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

Le présent article complète ces obligations, et celles de la L.F.N.A., au niveau départemental.

**Aménagement concernant les articles 13 et 15 du Statut Fédéral de l'Arbitrage : en l'absence de désignations d'arbitres-assistants officiels dans les compétitions départementales seniors, les jeunes arbitres officiels mineurs pourront, avec une autorisation parentale, officier comme arbitre-assistant de leur club dans ces compétitions.**

### Ancien texte

#### **Article 7 - Equipes de Jeunes**

Précisions :

1- Club en entente :

- Pour une équipe de U19, U17 ou U15, le club doit avoir au moins 8 joueurs licenciés toutes catégories confondues.

- Pour une équipe U13 ou U11, le club doit avoir au moins 4 joueurs licenciés toutes catégories confondues.

- Pour une équipe féminine, le club doit avoir au moins un nombre de 3 joueuses licenciées toutes catégories confondues.

2- Club tuteur :

- Pour une équipe de U19, U17 ou U15, le club doit être tuteur d'au moins 8 joueurs d'un club de jeunes toutes catégories confondues.

- Pour une équipe de U13 ou U11, le club doit être tuteur d'au moins 4 joueurs licenciés d'un club de jeunes toutes catégories confondues.

- Pour une équipe féminine, le club doit avoir au moins un nombre de 3 joueuses licenciées toutes catégories confondues.

### Texte proposé

#### **Article 7 - Equipes de Jeunes**

Précisions :

1- Club en entente :

- Pour une équipe de U19, **U18**, U17 ou U15, le club doit avoir au moins 8 joueurs licenciés toutes catégories confondues.

- Pour une équipe U13 ou U11, le club doit avoir au moins 4 joueurs licenciés toutes catégories confondues.

- Pour une équipe féminine, le club doit avoir au moins un nombre de 3 joueuses licenciées toutes catégories confondues.

2- Club tuteur :

- Pour une équipe de U19, **U18**, U17 ou U15, le club doit être tuteur d'au moins 8 joueurs d'un club de jeunes toutes catégories confondues.

- Pour une équipe de U13 ou U11, le club doit être tuteur d'au moins 4 joueurs licenciés d'un club de jeunes toutes catégories confondues.

- Pour une équipe féminine, le club doit avoir au moins un nombre de 3 joueuses licenciées toutes catégories confondues.



### Ancien texte

#### Article 15 - Praticabilité des Terrains et Installations Sportives

##### B - Déclaration d'impraticabilité

1/ 48 heures avant la rencontre, à la suite d'intempéries importantes ou prolongées, le Maire peut interdire l'utilisation de l'aire de jeu par décision municipale (arrêté municipal) puis notifie l'information au club, qui contacte le District, et transmet l'arrêté municipal dans les plus brefs délais à l'organisme compétent par courriel.

L'arrêté doit être affiché à l'entrée du stade.

2/ 24 heures avant la rencontre, à la suite d'intempéries importantes ou prolongées, le Maire peut interdire l'utilisation de l'aire de jeu par décision municipale (arrêté municipal) puis notifie l'information au club, qui doit contacter le District avant 15 heures, et transmet l'arrêté municipal dans les plus brefs délais à l'organisme compétent par courriel.

L'arrêté doit être affiché à l'entrée du stade.

##### 3/ Le jour de la rencontre :

a- à la suite d'intempéries soudaines et importantes, le Maire peut interdire l'utilisation de l'aire de jeu par décision municipale qui sera affichée à l'entrée du stade.

Il peut présenter l'arrêté aux officiels et au club recevant qui se chargera de le transmettre dès le lundi à l'organisme compétent et d'avertir le club adverse et le responsable de secteur.

b- le Maire ne prend pas d'arrêté municipal mais le terrain semble impraticable.

Le club local doit contacter le responsable de secteur qui se déplacera et prendra la décision éventuelle d'annulation avant 11 heures.

### Texte proposé

#### Article 15 - Praticabilité des Terrains et Installations Sportives

##### B - Déclaration d'impraticabilité

1/ 48 heures avant la rencontre, à la suite d'intempéries importantes ou prolongées, le Maire peut interdire l'utilisation de l'aire de jeu par décision municipale (arrêté municipal) puis notifie l'information au club, qui contacte le District, et transmet l'arrêté municipal dans les plus brefs délais à l'organisme compétent par courriel.

L'arrêté doit être affiché à l'entrée du stade.

2/ 24 heures avant la rencontre, à la suite d'intempéries importantes ou prolongées, le Maire peut interdire l'utilisation de l'aire de jeu par décision municipale (arrêté municipal) puis notifie l'information au club, qui doit contacter le District avant 15 heures, et transmet l'arrêté municipal dans les plus brefs délais à l'organisme compétent par courriel.

L'arrêté doit être affiché à l'entrée du stade.

##### 3/ Le jour de la rencontre :

a- à la suite d'intempéries soudaines et importantes, le Maire peut interdire l'utilisation de l'aire de jeu par décision municipale qui sera affichée à l'entrée du stade.

Il peut présenter l'arrêté aux officiels et au club recevant qui se chargera de le transmettre dès le lundi à l'organisme compétent et d'avertir le club adverse et le responsable de secteur.

b- le Maire ne prend pas d'arrêté municipal mais le terrain semble impraticable.

Le club local doit contacter le responsable de secteur qui se déplacera et prendra la décision éventuelle d'annulation avant 11 heures.

**4/ Dans tous les cas cités ci-dessus se déroulant lors de la phase aller, les clubs ne pouvant recevoir par suite de terrain impraticable devront obligatoirement se rendre chez leur adversaire si celui-ci peut les accueillir.**



## Modification du règlement de la Coupe de la Creuse Féminine à 8

### Ancien texte

#### QUALIFICATION ET PARTICIPATION

**Article 6 :** Pour toutes les questions concernant la qualification des joueuses, les règlements de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et du District sont applicables.

### Texte proposé

#### QUALIFICATION ET PARTICIPATION

**Article 6 :** Pour toutes les questions concernant la qualification des joueuses, les règlements de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et du District sont applicables.

#### **Article 6 bis :**

**1/ Pendant les cinq premières journées de Championnat effectivement jouées, aucune joueuse ayant participé à la dernière rencontre de Championnat d'une équipe supérieure ne pourra évoluer dans cette compétition si ladite équipe ne joue pas le même jour.**

**Il en sera de même si la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure est un match de Coupe.**

**2/ Après les cinq premières journées de Championnat effectivement jouées, aucune joueuse qui aura disputé plus de cinq matchs en équipe (s) supérieure (s) ne pourra participer. Seules seront autorisées à participer les joueuses qui auront participé à la dernière rencontre officielle en équipe (s) supérieure (s), même si celles-ci ne jouent pas, mais qui ne totaliseront pas plus de cinq matchs en équipe (s) supérieure (s) (Championnats et Coupes).**



## Modification du règlement du Championnat Féminine à 8

### Ancien texte

#### Article 4 : Règles du jeu

Elles sont celles de la Fédération Française de Football en ce qui concerne le football à 8, exceptée la règle de la passe à la gardienne qui est la même que le football à 11.

Le temps de jeu est de deux mi-temps de 35 minutes chacune.

Un ballon de taille 5 est utilisé.

Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes.

#### Article 5 : Qualifications et réclamations

En ce qui concerne la qualification, les réserves, les réclamations, les appels, les diverses dispositions régissant le football féminin, les Règlements Généraux en vigueur de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine seront appliqués.

En cas de plusieurs équipes engagées dans un même club, seules deux joueuses au maximum ayant participé à plus de cinq matchs officiels en équipe supérieure peuvent participer à une rencontre officielle en équipe inférieure.

### Texte proposé

#### Article 4 : Règles du jeu

Elles sont celles de la Fédération Française de Football en ce qui concerne le football à 8, exceptée la règle de la passe à la gardienne qui est la même que le football à 11.

Le temps de jeu est de deux mi-temps de ~~35~~ **40** minutes chacune.

Un ballon de taille 5 est utilisé.

Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes.

#### Article 5 : Qualifications et réclamations

En ce qui concerne la qualification, les réserves, les réclamations, les appels, les diverses dispositions régissant le football féminin, les Règlements Généraux en vigueur de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine seront appliqués.

En cas de plusieurs équipes engagées dans un même club, seules deux joueuses au maximum ayant participé à plus de cinq matchs officiels en équipe supérieure peuvent participer à une rencontre officielle en équipe inférieure.

**Un maximum de trois licenciées U16 et trois licenciées U17, ayant rempli un dossier de surclassement, seront autorisées à participer aux rencontres.**



## Modification du règlement des Coupes Jeunes et Féminines

### Ancien texte

#### Article \_\_ :

Les frais d'arbitrage et éventuellement de délégation sont réglés :

- 1- Par le club recevant.
- 2- Sur terrain neutre, par moitié par les clubs en présence.

### Texte proposé

#### Article \_\_ :

~~Les frais d'arbitrage et éventuellement de délégation sont réglés :~~

- ~~1- Par le club recevant.~~
- ~~2- Sur terrain neutre, par moitié par les clubs en présence.~~

Jusqu'aux demi-Finales incluses, la recette sera gérée par le club recevant : il paiera les frais de déplacement de l'équipe visiteuse.

Les frais d'arbitrage, et éventuellement de délégation, seront pris en charge par moitié par chaque équipe.

Pour la Finale gérée par le District les frais d'arbitrage seront réglés par moitié par les clubs en présence.

## Modification du règlement des Challenges U14-U15 et U16-U18

### Ancien texte

**Article 4 :** L'épreuve est réservée aux équipes 2 et aux équipes 1 évoluant en District, éliminées avant les ½ Finales des Coupes de la Creuse U14-U15 et U16-U17.

#### Article 6 :

2- Cas des équipes 2 : chaque club ou entente ne peut utiliser dans son équipe inférieure qu'un maximum de 3 joueurs ayant disputé plus de 5 matchs en équipes supérieures (coupes et championnats) et aucun joueur étant entré en jeu lors de la dernière rencontre de l'équipe supérieure, seuls les matchs de Championnats seront comptabilisés.

### Texte proposé

**Article 4 :** L'épreuve est réservée aux équipes 2 et aux équipes 1 évoluant en District, éliminées avant les ½ Finales des Coupes de la Creuse U14-U15 et U16-U18.

#### Article 6 :

2- Cas des équipes 2 : chaque club ou entente ne peut utiliser dans son équipe inférieure qu'un maximum de 3 joueurs ayant disputé plus de 5 matchs en équipes supérieures (coupes et championnats) et aucun joueur étant entré en jeu lors de la dernière rencontre de l'équipe supérieure, ~~seuls les matchs de Championnats seront comptabilisés.~~